

## BAR-TH-143 / Système solaire combiné

### Eligible au Coup de Pouce

### 1. Domaine d'application

- Maisons résidentielles existantes de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis
- **MaPrimeRénov'** :
  - RGE également requis à la date de réalisation des travaux
  - Aide **ouverte uniquement aux personnes physiques** possédant la pleine propriété du bien

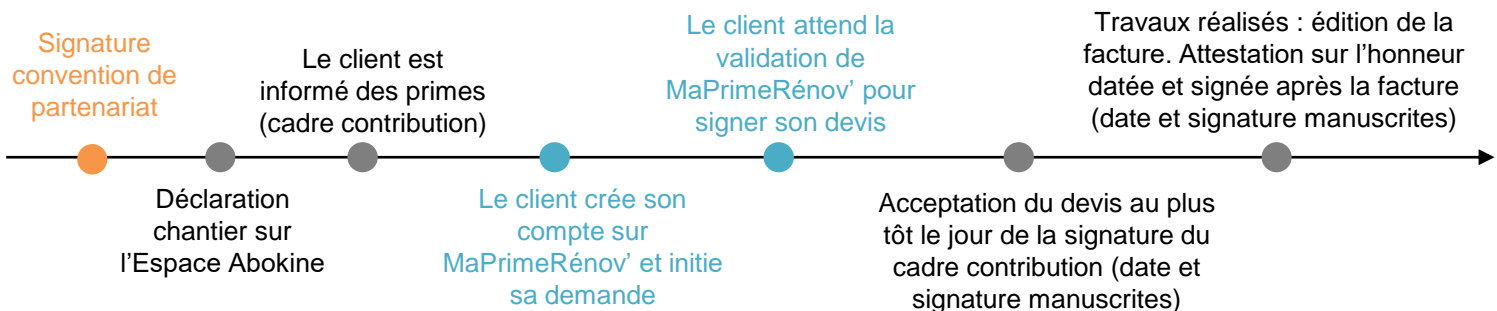
### 2. Critères d'éligibilité

- **Opération soumise à validation préalable du produit posé par Abokine en amont du chantier**
- Système qui doit être destiné au chauffage et à la production d'eau chaude
- Dispositif qui doit être couplé à des émetteurs de chauffage central basse température
- **Productivité des capteurs solaires  $\geq 600 \text{ W/m}^2$**
- **Capteurs solaires possédant une certification CSTBat ou Solarkeymark ou équivalente**
- Capteurs hybrides produisant électricité et chaleur exclus

Les opérations de chauffage ne sont pas cumulables entre elles pour un même client et un même bâtiment.  
Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site [www.abokine.com](http://www.abokine.com)

En cas de **recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

### 3. Rappel de la chronologie du dossier



### 4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier (à titre de justification)

CEE	<b>Option la + fréquente : « Paiement classique »</b> Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrime Rénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

### 5. Contrôle du chantier

- Opération qui fait l'objet de contrôle aléatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Originaux papiers des pièces justificatives suivantes à conserver pendant 10 ans : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

**Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 20 ans**

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

### Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE date de signature devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

### Informations sur le client

- 3 Nom + prénom + adresse du bénéficiaire (un seul bénéficiaire possible)  
**Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits**
- 4 Adresse du chantier  
 Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

### Informations sur l'opération

- 5 **En Coup de Pouce, la mention de dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation fioul ou charbon ou gaz.** Si mention non précisée, le dossier sera validé en Hors Coup de Pouce avec une prime moins importante.   
 Intitulé de l'opération : " Mise en place d'un système solaire combiné "
- 6 **Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :** 
  - Les marque, modèle et référence du SSC
  - La certification et la productivité des capteurs solaires
  - Le couplage à des émetteurs de chauffage central basse température
 Le système qui doit être destiné au chauffage et à la production d'eau chaude

### Mentions de prime en toutes lettres

- 7 En Coup de Pouce, la mention de la prime est obligatoire : "Prime Certificats d'Économies d'Énergie **Coup de Pouce Chauffage** Abokine" avec le montant associé   
 En hors Coup de Pouce, elle est facultative : "Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine » avec le montant associé

### Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires  
 >> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client  
**Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise**   
**MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis**
- 9 En Coup de Pouce, la déduction de la prime est obligatoire, déduction du TTC

## 1 CHAUFF NANTAIS

10 rue des palmiers 44000 Nantes  
 contact@chauff.com  
 02 40 41 42 43 / www.site.com  
 SIRET n°  
 RGE n°


## Devis / facture n°13

Nantes, le 9 avril 2021

- 2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co  
 SIRET n°

- 3 **Madame Josiane Michu**  
 3 rue des passants 44200 Nantes

- 4 **Adresse des travaux :**  
 800 rue des fleurs 44300 Nantes

5	Mise en place d'un système solaire combiné	p.u	Q	Total HT
	Dépose et remplacement d'une chaudière hors condensation au [Fioul ou Gaz ou Charbon]	7000	1	7000
6	<b>Marque :</b> <b>Modèle :</b> <b>Référence :</b>  <b>Certification et productivité des capteurs solaires :</b>  <b>Couplage à des émetteurs de chauffage :</b>			
	Main d'œuvre	50	8	400
7	Prime Certificats d'Économies d'Énergie [Coup de Pouce Chauffage] Abokine d'un montant de 4 000€			

- 8 *Le 10 avril 2021*  
*Bon pour accord*

9

*La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.*

**MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.**

### 2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	7400 €	Total HT	7400 €
TVA 20%	1480 €	TVA 20%	1480 €
Total TTC	8880 €	Total TTC	8880 €
Reste à payer	8880 €	Prime CEE	-4000 €
		Reste à payer	4880 €